



L'avocat Maître Eolas condamné pour injure et diffamation



Capture d'écran du compte Twitter de l'avocat-blogueur.

Dans la foulée, il a fermé son compte Twitter suivi par plus de 186 000 personnes.

L'avocat Maître Eolas condamné pour injure et diffamation

Il affichait ce mardi matin 122 000 tweets et 186 000 followers. A la mi-journée, Maître Eolas, l'avocat-blogueur auteur d'un des comptes les plus suivis de la profession, a quitté Twitter. A *Libération*, il s'est contenté d'un lapidaire «*Pas de déclaration*», qu'il a justifié par «*un hommage au droit de garder le silence*». Eolas a été condamné mardi par le tribunal de Nanterre pour «injure» et «diffamation» envers l'Institut pour la justice (IPJ), association qui prône le durcissement de la politique pénale. Il écope de 2 000 euros d'amende avec sursis et de 5 000 euros de dommages et intérêts. Une décision saluée par l'IPJ, qui se réjouit, dans un communiqué, «*de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis*». Maître Eolas fera-t-il appel de cette décision ? Il a expliqué qu'il allait «*lire le jugement, regarder la jurisprudence, faire (ses) comptes et prendre sa décision tranquillement*».

L'affaire remonte à novembre 2011. Une nuit, sortant d'une garde à vue sur les coups de 4 heures du matin, Eolas répond d'un tweet à un internaute lui demandant ce qu'il pense du pacte 2012 de l'IPJ: «*Que je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca.*» Voilà pour l'injure. L'IPJ affirmait aussi avoir été diffamé dans un autre tweet de l'avocat-blogueur, qui s'en prenait au «*compteur-bidon*» de l'institut. Celui-ci affirmait avoir collecté quelque 1,5 million de signatures pour son «pacte 2012 pour la justice», qui avait pour but, à quelques mois de l'élection présidentielle, de peser sur le programme judiciaire des avocats. Le texte, comme *Libération* l'avait raconté à l'époque, se distinguait par ses propositions sécuritaires.

Pirouette



[Visualiser l'article](#)

Lors de l'audience du 7 juillet, l'avocat –adepte des articles longs et argumentés sur son blog–, avait invité à bien considérer le «*poids des mots*», estimant que parler d'un compteur «*bidon*» ne signifiait pas que l'IPJ l'avait mis en place sciemment. Concernant le «cacagate» et le tweet nocturne, Eolas s'en était tiré par une pirouette: il ne visait pas l'institut, mais bien le «pacte 2012»: «*On peut se torcher avec un pacte, pas avec un institut.*» L'avocat de l'IPJ, Gilles-William Goldnadel, avait lui estimé qu'«*on a un Docteur Jekyll et Mister Hyde, un Docteur Eolas pondéré le jour, et la nuit un Mister P. qui éructe.*»

Il y a deux semaines, un autre avocat très actif sur Twitter sous le pseudo «SousLaRobe» avait annoncé mettre un terme à son activité sur le réseau social après avoir été grondé par son conseil de l'ordre. Lequel a considéré que «*les twetts [sic], blogs et autres distractions infantiles de [SousLaRobe] ne sont pas respectueux des principes de la profession: courtoisie et respect*», racontait Rue89.